

**MAGISTERE AMENAGEMENT - UNIVERSITE PARIS I
HISTOIRE DES THEORIES DE L'URBANISME - J.-C. HAUVY**

**LA MIXITE SOCIALE :
PRATIQUES ET REPRESENTATIONS**

Introduction	2
I. LA MIXITE SOCIALE DANS LES PRATIQUES POLITIQUES	2
A. Un thème plus ancien qu'on ne l'imagine	2
B. Les définitions et les dispositions de la mixité sociale mises en œuvres par les politiques	4
C. Les limites de l'action publique	7
II. LA MIXITE SOCIALE EN QUESTION	10
A. La mixité sociale est-elle souhaitable ?	10
B. La mixité sociale est-elle réalisable ?	14
III. LA MIXITE SOCIALE INSCRITE DANS L'IMAGINAIRE FRANÇAIS	17
A. La position des partis politiques sur la mixité sociale	17
B. Les représentations de la mixité sociale de la population	18
C. Un discours dominant pour appuyer un idéal républicain	21
Conclusion	23

La mixité sociale est devenue en quelques années une des expressions les plus employées pour résoudre les inégalités sociales et les inégalités spatiales. Il mérite que l'on s'arrête sur cette notion. Nous avons pour objet ici de comprendre en quoi la mixité sociale guide les représentations et les pratiques, des acteurs politiques comme de la population, et en quoi la mixité sociale peut ou ne peut pas se justifier. Dans un premier temps nous étudierons la place de la mixité sociale dans les pratiques politiques, puis nous questionnerons la faisabilité et la souhaitabilité de la mixité sociale. Enfin, nous verrons les positions des partis politiques et de la population sur la mixité sociale, en montrant comment celle-ci s'inscrit dans un plus large système de valeur.

I. La mixité sociale dans les pratiques politiques

A. Un thème plus ancien qu'on ne l'imagine

La mixité sociale déjà présente implicitement chez les urbanistes progressistes

Le terme de « mixité sociale » a surgi dans le champs politique et dans nos représentations de l'espace social il y a à peine 20 ans. Et pourtant, le thème, sans se nommer, était déjà présent dans nos pensées et dans les pratiques politiques des Trente Glorieuses. On peut par exemple qualifier le projet et la réalisation de Grands Ensembles dans les années 60 et 70 de tentatives de mixité sociale. Ils répondaient à une nouvelle pratique urbanistique, à de nouvelles attentes, à un nouveau genre de vie dont les urbanistes progressistes signataires de la Charte d'Athènes étaient les premiers défenseurs. Le Corbusier et ses confrères mettaient en avant l'idée de zonage, c'est-à-dire de quartiers à fonctions distinctes, symbolisés par le binôme tours d'habitation et tours de bureaux. Cette idée de zonage ne semble pas à première vue compatible avec celle de mixité sociale. Et pourtant dans le Plan Voisin ou la Cité Radieuse, le Corbusier n'envisage pas des quartiers populaires ou des quartiers aisés. Il n'y a que des tours d'habitation, dans lesquelles, implicitement, toutes les classes se mêlent, et

en ce sens, on peut parler de mixité sociale. La ségrégation résidentielle est inexistante, et ceci montre à quel point l'urbanisme progressiste vise à une cohabitation absolue de toutes les populations, quelles que soient leur âge, sexe, profession, couleur de peau... L'espace social est aboli, même nié. L'homme nouveau est véritablement libéré de sa position dans la société.

Mais ces tentatives de créer de la mixité sociale se sont avérées être des échecs, en tout cas pour de nombreuses d'entre elles. Dès le milieu des années 70 et surtout dans les deux décennies suivantes, les Grands Ensembles ont été délaissés par les classes moyennes, piégeant les plus modestes sur place, sans qu'ils aient les moyens de s'en échapper. S'est développée la crise de ce qu'on appelle « les cités », généralisée à tort en « crise des banlieues ». Il est intéressant de voir qu'aujourd'hui on a totalement oublié l'ambition bienfaisante du projet des Grands Ensembles d'il y a 40 ans. Nous fermons les yeux sur cet échec, dont nous nous efforçons aujourd'hui de rassembler les causes, et de trouver des solutions. Et le plus intrigant, est que la réponse majeure, affichée par les textes et les programmes des politiques, n'est rien d'autre que la mixité sociale, celle précisément qui a échoué il y a 40 ans. Si les ardeurs de l'urbanisme moderniste sont reconnues comme excessives voire dangereuses, on oublie que certains de ses projets étaient une application implicite de ce principe de mixité sociale. Il y aurait donc de quoi être sceptique, ou en tout cas de quoi être méfiant et prudent en prônant la mixité sociale. Mais l'on fait comme si rien n'avait été tenté. Les Grands Ensembles sont des échecs au regard de l'ambition d'intégration que se fixe la République française, et l'on s'y est mal pris avec les cités HLM, réessayons autrement.

L'apparition récente du terme de « mixité sociale »

La notion de mixité sociale reste implicite en 1986 dans un décret (« la nécessaire diversité de la composition sociale de chaque quartier »), dans la loi Besson de 1990, ou encore dans la loi d'orientation pour la ville (LOV) en 1991. Mais pour cette dernière, un réel débat se développe autour de l'idée, et l'on parle de « conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et de nature à éviter ou à faire disparaître

les phénomènes de ségrégation » et d'une politique devant « permettre d'insérer chaque quartier dans la ville et d'assurer dans chaque agglomération la coexistence des diverses catégories sociales ». L'action politique doit donc mettre en œuvre la mixité sociale (même s'il y a peut-être dans cet extrait une confusion entre mixité et cohésion, nous le reverrons) pour lutter contre la ségrégation résidentielle.

La « mixité sociale » apparaît explicitement dans les textes dès 1996, à l'occasion de la loi relative au pacte de relance de la ville. On parle d'« objectifs de diversité de l'habitat et de mixité sociale ». Avec la loi Chevènement de 1998, dite « lutte contre l'exclusion », et plus encore avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000, la mixité sociale est posée comme « principe », ou comme « objectifs ».

Ainsi, si la mixité sociale est un terme récent, elle est en réalité plus ancienne dans les pratiques et dans les représentations des urbanistes et des politiques.

B. Les définitions et les dispositions de la mixité sociale mises en œuvre par les politiques

Une définition floue mais ambitieuse de la mixité sociale

La mixité sociale affichée dans ces textes garde un caractère abstrait. Il n'est jamais précisé ce que l'on entend par « sociale » (on ne sait pas s'il s'agit uniquement des différentes classes sociales, ou bien faut-il prendre en compte l'âge, le sexe, l'ethnie...). Et l'on pourrait faire la même remarque pour « mixité » (quel degré, échelle floue...). Si bien que la mixité sociale confère à une définition minimum qui pourrait se résumer ainsi : la *coexistence sur un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques diverses*. Bien sûr, un quartier n'est homogène socialement que très exceptionnellement, et tout quartier est caractérisé au moins par une faible mixité sociale. Mais si les délimitations et les critères restent flous, c'est que cela laisse plus de champ libre à l'intervention publique.

La mixité sociale s'avère, selon les textes, être un simple objectif (ou principe), qui justifie une série de mesures pour enrayer la ségrégation socio-spatiale. De plus, la

mixité sociale vise à modifier l'espace social, pour ne pas dire le révolutionner puisque, dans les textes, implicitement, la ségrégation résidentielle était jusqu'alors la règle naturelle et spontanée de la localisation des groupes sociaux dans l'espace, et que seule la mixité sociale peut retourner la situation. L'ambition de cette mixité sociale est alors considérable, alors que dans les textes on a l'impression que ce principe est admis, élémentaire, et même comme allant de soi. Une ambition considérable que les politiques n'ont sans doute pas bien saisi : il s'agit ni plus ni moins d'inverser l'organisation et le fonctionnement de l'espace social, de changer à long terme les comportements et les pratiques.

Deux natures d'action publique : « cohésion » et « mixité »

La « mixité sociale » est profondément attachée à l'homogénéisation spatiale, et même sociale. Elle ne vise qu'à réunir sur le même territoire le plus large éventail possible de groupes sociaux, sans autres corrélats. Même si les contacts et les relations éventuels entre ces groupes sont sous-entendus, ils ne sont pas indispensables. La mixité sociale est avant tout une ambition spatiale, à partir de laquelle une vie en harmonie entre les différents groupes sociaux découlera logiquement. Elle s'oppose radicalement à la ségrégation résidentielle, et elle se veut même être le moyen le plus efficace pour la résorber, plus encore que la contenir ou en corriger les effets. Par conséquent, c'est plus en une action globale qu'en une multitude d'actions localisées que la mixité sociale sera plus efficace.

La « cohésion sociale », soutenue par l'actuel gouvernement est moins ambitieuse que la « mixité sociale ». Elle est plus explicite. Elle n'est pas incompatible avec la ségrégation résidentielle, et elle vise plus à en corriger les effets qu'à l'abolir. Il y a davantage l'idée de reconnecter les espaces entre eux, pour éviter que des zones ne soient reléguées, ne se constituent en poches, mais sans forcément l'idée de coexistence sur le même territoire des différentes catégories sociales. La cohésion prend véritablement en compte l'idée de relations entre les groupes sociaux, et se détache de la contrainte spatiale. Le fait qu'il y ait des quartiers pauvres et d'autres riches est admis, mais selon le concept de cohésion, il faut que ces deux types de

quartiers aient accès aux services et équipements publics, à l'emploi, aux transports, aux commerces, etc. Une action territorialisée est alors possible puisqu'il s'agit de reconnecter au reste de l'agglomération des quartiers qui se sont marginalisés. En ce sens, la « cohésion sociale » reste un projet plus modéré, et qui pourrait bien s'avérer plus réaliste que celui de « mixité sociale »

Ces deux concepts, de « cohésion » et de « mixité », sont donc opposés dans leurs implications politiques. Pourtant la différence entre les deux n'est pas au premier abord si évidente : on trouve dans les textes législatifs une parfaite continuité, voire une identification totale entre les deux. La Politique de la Ville, des décennies 1980 et 1990, s'est avant tout efforcée à la cohésion sociale en établissant une politique active de récupération pour des quartiers particuliers en voie de marginalisation, et en corrigeant les effets négatifs de la ségrégation résidentielle. Depuis quelques années (et notamment depuis que le terme de « mixité sociale » est apparu officiellement, dès 1996), l'action politique semble prendre une orientation différente en voulant promouvoir la mixité sociale et en luttant radicalement contre la ségrégation résidentielle. Même si dans les faits, ces deux types d'action politique sont aujourd'hui effectives presque en même temps, avec tous les paradoxes qui sont liés à cette cohabitation. Est-ce une phase de transition vers une réelle politique qui imposerait la mixité sociale ? Ou s'achemine-t-on vers une action publique hybride entre cohésion et mixité ? Le recul permettra de répondre, mais dans tous les cas l'action publique semble plus que jamais préoccupée par la question de l'organisation et du bon fonctionnement de la société dans l'espace, en prenant en compte ses différences.

Une action publique essentiellement portée sur les logements

L'action des pouvoirs publics pour répondre à cette ambition de mixité sociale s'inscrit dans une politique du logement et de l'habitat. C'est précisément par le biais de l'implantation des logements, et en particulier des logements sociaux, que les gouvernements comptent jouer en faveur de la mixité sociale. Car un postulat est mis en avant pour mettre en place des outils efficaces : le logement (ses caractéristiques propres plus que sa localisation dans l'espace social qui découle de ces

caractéristiques) détermine la catégorie sociale. En touchant à la ségrégation résidentielle (c'est-à-dire à la ségrégation de l'habitat), il en découlera une réduction des clivages socio-spatiaux. La politique du logement semble donc être la principale arme pour contrer la ségrégation spatiale, et favoriser la mixité sociale. L'objectif est en fait de répondre à la diversité des besoins en logements, et donc de diversifier l'offre dans les zones où le parc de logements est trop homogène (par exemple, soit trop forte proportion de logements sociaux, soit pas assez)

A partir de ce postulat, les principales actions vont s'efforcer de modifier la distribution des logements sociaux dans une agglomération. Car le logement social est le parc le mieux contrôlé par la puissance publique. Il convient de faire du logement social là où il n'y en a pas ou peu. La loi impose aux communes urbaines un quota de 20 % de logements sociaux. Pour ce faire, de nombreuses mesures ont été mises en place récemment : la modification du droit de préemption, l'encouragement au dépassement du COS dans des communes dépourvues de HLM, la limitation de construction de logements HLM dans les communes qui en sont bien pourvues, l'instauration de pénalités financières, pour les communes réfractaires ou traînant des pieds, et d'incitations financières, pour celles qui font des efforts, la finalité de mixité sociale obligatoire pour tout document d'urbanisme, modifier les conditions d'attribution des logements sociaux, l'encadrement du surloyer dans les HLM... La volonté est donc de maîtriser la localisation du parc social, mais aussi son peuplement.

C. Les limites de l'action publique

Les outils établis par le législateur en vue d'établir la mixité sociale sont en fait relativement réduits, puisqu'il s'agit presque uniquement d'une politique de contrôle du logement social. Or l'ambition de mixité sociale se réduit-elle à cette politique ? Voyons dans un premier temps les manquements à cette politique de logement, puis en quoi cette dernière n'est pas suffisante pour encourager efficacement la mixité sociale.

Une politique de logement qui oublie certaines réalités

Tout d'abord, il n'est pas dit que la nature du logement détermine la catégorie sociale. Le statut d'occupation (propriétaire, locataire à loyer libre, locataire HLM), la taille (en superficie ou en nombre de pièces), le type (maison individuelle ou appartement) ne conditionnent en rien la catégorie sociale qui occupe le logement. D'ailleurs, un parc habité par des populations pauvres peut très bien être convoité par des populations plus riches jusqu'à ce que les secondes remplacent les premières : c'est le cas de la gentrification. Il est donc faux de s'imaginer qu'un parc de logements est destiné à une catégorie sociale.

Agir sur le logement social est sans doute une mesure importante, mais cette action nie une partie de la réalité sur ce parc de logements. On sait parfaitement, et notamment dans le centre des agglomérations, qu'une part importante de la population défavorisée se loge dans le parc privé, surnommé « parc social de fait », et à l'inverse, qu'une part importante des logements sociaux sont occupés par des classes moyennes et même supérieures, là encore, souvent dans les centres-villes. Enfin, la question de l'implantation de logements sociaux dans des beaux quartiers comporte plusieurs difficultés : cela ne dispensera pas les populations défavorisées que l'on souhaite y installer de payer un loyer élevé (car valeurs foncières plus élevées), et faut-il encore que l'attribution de ces logements ne se fasse pas aux dépens des plus démunis. Et d'ailleurs, de manière générale, les logements sociaux ne sont pas habités par les plus démunis, mais plutôt par des classes moyennes inférieures, souvent des employés. Depuis l'apparition du principe de mixité sociale, on peut même relever certaines pratiques contestables et non souhaitées par le projet de mixité : certains bailleurs sociaux prétextent de ce principe pour refuser un trop grand nombre d'immigrés ou simplement de personnes démunies, et pour s'autoriser l'attribution de logements à des classes moyennes. Visiblement, le parc social est loin d'avoir un peuplement contrôlé. Le seul parc social ne peut donc suffire pour agir efficacement en vue de la mixité sociale. Et agir sur le parc de logements ne changera pas forcément la géographie sociale.

Une politique de logement insuffisante

Agir sur le logement est une chose, mais la mixité sociale ne peut pas progresser sous cette seule action. Il manque une réflexion globale sur les conditions de vie, sur les rapports entre les habitants, sur l'accès à différents services. Citons quelques autres champs d'action à prendre en compte si l'on veut efficacement mettre en œuvre la mixité sociale :

- jouer sur la *carte scolaire*. La carte scolaire actuelle ne garantit pas la mixité sociale puisque celle-ci n'est valable que si un secteur scolaire regroupe des populations socialement mixtes... ce qui est rarement le cas. Et même là où c'est le cas (exemple de Paris), la pratique de l'évitement de la carte scolaire fausse le jeu. La carte scolaire actuelle double la ségrégation résidentielle d'une ségrégation scolaire. Assouplir la carte scolaire, voire la supprimer, permettrait au moins de faire régresser la ségrégation résidentielle, puisque les familles ne choisiraient plus obligatoirement leur lieu de résidence en fonction de cette carte.

- prendre en compte le *droit à la mobilité*. Les populations démunies n'ont pas le choix de leur logement, et n'ont pas la possibilité (moyens financiers) d'accéder à un parc de logements plus valorisé (et valorisant). C'est bien cette absence de liberté de choix qui condamne la mixité sociale à ne pas exister.

- prendre en considération les questions d'*accès*. Ce problème est implicitement résolu dans l'idée de mixité sociale, qui implique la coexistence sur le même territoire de populations différentes (opposées) et dans la mesure où l'accès concerne un quartier entier, et toutes les populations de ce quartier. Pour autant, la résorption des poches de pauvreté existantes ne peut pas se faire sans modifier les problèmes d'accès à l'emploi, aux commerces, aux transports, aux services publics qui sont entre autres à l'origine de la constitution de ces poches de pauvreté. Sans la résolution de ces problèmes, les classes moyennes et supérieures ne voudront jamais rejoindre ces quartiers marginalisés pour les rendre socialement plus mixtes.

II. La mixité sociale en question

A-t-on suffisamment réfléchi sur le bien-fondé de cette mixité sociale ? A-t-on vraiment imaginé les conséquences de la mixité sociale ? La mise en avant de la mixité sociale est pleine de présupposés que nous allons maintenant analyser.

A. La mixité sociale est-elle souhaitable ?

Le premier des présupposés est celui de penser que la mixité sociale est souhaitable pour la société. Tous les chercheurs qui s'intéressent à la mixité sociale relèvent ce préjugé dans les représentations de la société dans son ensemble, et dans celles des politiques en particulier. L'idée séduisante d'une cohabitation des hommes quelque soit leurs caractéristiques sociales (voire physiques) dans un même espace n'est peut-être pas forcément bon pour la société. De même, la ségrégation résidentielle n'est pas forcément mauvaise pour la société et son bon fonctionnement. En fait, vouloir promouvoir la mixité sociale, rejeter la ségrégation résidentielle, rejeter les formes de ghettos et de communautarisme s'inscrivent dans nos systèmes de valeur de représentation que nous avons de la société, de manière plus générale, mais nous y reviendrons par la suite. Et il est faux de penser que cette représentation va de soi, et qu'elle est neutre. L'idée d'intégration, la volonté d'éviter la constitution de ghettos urbains, de communautés, de poches de pauvreté est bien au cœur de nos représentations, et la mixité sociale semble répondre à cette crainte en visant à lisser l'espace social, ou en tout cas à le contrôler.

Ceci étant, la mixité sociale revêt deux réels avantages qu'il faut rappeler.

Deux avantages indéniables de la mixité sociale

Ces deux avantages sont considérables, et ils expliquent la force de conviction que nous pouvons tous légitimement avoir dans les bienfaits de la mixité sociale.

D'une part, la mixité sociale consiste en une répartition des populations défavorisées sur le territoire afin d'éviter la constitution de poches, de quartiers entiers stigmatisés.

Cette éparpillement des populations pauvres permettrait une meilleure répartition de la prise en charge de ces populations par les collectivités locales. Toutes les communes se partagerait l'effort économique et social de soutien aux populations pauvres. Il y aurait ainsi une égalité des prises en charge, ce qui rendrait ce soutien sans doute d'autant plus efficace que son coût en serait mieux réparti.

Le deuxième grand atout de la mixité sociale consiste en sa capacité d'enrayer le cercle vicieux de la détérioration des problèmes. On sait que l'image d'un quartier en difficultés n'arrange pas ses difficultés, et qu'elle tend même à les aggraver : l'étiquette sociale collée à un lieu s'avère être particulièrement néfaste pour l'intégration de la population qui réside ce lieu. La recherche d'un emploi, l'établissement de contacts, l'obtention d'un prêt bancaire, l'accès à des aides sociales sont souvent plus difficiles pour les habitants de ces quartiers. Dans ce contexte, la méritocratie est biaisée puisque les personnes douées, pleines d'ambition se verraient pénalisées par leur lieu de résidence et l'image qui lui est associée. Grâce à la mixité sociale, il n'y aurait plus de quartiers stigmatisés par l'opinion publique, par les médias, par les employeurs, par les banquiers, etc. L'égalité des chances et la méritocratie serait enfin réelles, et non biaisées par les appartenances à un secteur défavorisé de l'espace social. La spirale d'amplification des problèmes des populations démunies serait stoppée.

En quoi pourrait-on penser que la mixité sociale n'est pas souhaitable ?

L'action publique sectorielle est incompatible avec la mixité sociale

D'abord, la mixité sociale s'avèrerait être une dilution de populations à difficultés ou à problèmes dans l'agglomération, et cette dilution, ce brassage ne faciliterait le ciblage territorial de l'action publique en matière d'aide à ces populations. Le fait que certains quartiers soient caractérisés par un regroupement de populations à difficultés autorise par exemple la définition d'outils spécifiques à ces quartiers. La définition des Zones Urbaines Sensibles s'inscrit dans cette démarche de ciblage localisé. Comment cette action ciblée serait possible si les populations à difficultés étaient dispersées dans l'agglomération ? Les textes ne se posent pas la question, et pourtant, la Politique de la

Ville depuis les années 80 consiste bien en une action territorialisée. Il y a donc un paradoxe dans les aspirations des politiques et des urbanistes à vouloir faire de la politique sociale localisée tout en prônant la mixité sociale. Dit autrement : vouloir faire de la cohésion sociale en parlant de mixité sociale, pour reprendre les définitions ci-dessus.

Mieux répartir la pauvreté ne permettra pas forcément une diminution de celle-ci

Un préjugé intéressant consiste à penser que par la dilution spatiale de la pauvreté dans l'urbain la pauvreté tendrait à diminuer. Ceci dans la mesure où l'image des lieux n'existerait plus, où les pauvres seraient avec les moins pauvres dans les écoles, et où les pauvres minoritaires adopteraient petit à petit, par mimétisme, les normes dominantes des classes moyennes. Pour résumer, du rapprochement spatial viendrait le rapprochement social. Implicitement, la ségrégation est considérée comme la source des conflits de classes. Or il faudrait peut-être envisager le raisonnement inverse, à savoir que c'est plutôt les consciences de classes et les conflits qui leur sont liées qui entraînent la ségrégation résidentielle, et qu'il faudrait peut-être d'abord faire une politique sociale pour ramener les plus pauvres à un niveau de vie décent et normal ce qui pourrait conduire à une réduction de la ségrégation résidentielle, et donc à plus de mixité sociale. De même, diluer la pauvreté dans l'espace urbain ne provoquera pas forcément une baisse de la pauvreté, alors que réduire la pauvreté entraînera peut-être une meilleure mixité sociale. Il y a sans doute dans la politique de la mixité sociale une hypocrisie à vouloir rendre moins visible la pauvreté, comme si cela allait la faire diminuer. A l'évidence, cette méthode n'apparaît pas comme une solution tenable pour réduire les inégalités sociales et spatiales. Et la mixité sociale n'est peut-être pas le meilleur moyen pour faire diminuer la pauvreté. La lutte contre la pauvreté ne semble pas précisément l'objet de la mixité sociale : il s'agit plus de réduire les inégalités spatiales que les inégalités sociales. Et cette démarche est contestable. Si nous raisonnons par l'absurde, comment peut-on espérer de la mixité sociale si la pauvreté finissait par se résorber ?

La mixité sociale : une autre forme de ségrégation ?

Il peut s'avérer que la mixité sociale soit également une forme de ségrégation, et l'opposition mixité / ségrégation n'est peut-être pas si tranchée. Car la mixité sociale vise bien à influencer sur la mobilité des ménages par le biais des logements notamment. Mais pour rendre vraiment effective la mixité sociale, ne serait-on pas amené à mettre des gens à des endroits où ils n'ont pas souhaité aller ? Est-il concevable de forcer des personnes pauvres à vivre parmi les riches, des riches parmi les pauvres ? Ne peut-on pas voir dans la mixité sociale une autre forme de ségrégation puisque la ségrégation n'est autre que l'absence de choix de son logement et un espace social subi ?

La mixité sociale n'implique pas forcément le rapprochement entre les groupes sociaux

La mixité sociale sous-entend à peine un rapprochement entre les groupes sociaux, c'est-à-dire concrètement que ces derniers puissent surmonter leurs différences d'intérêts et leurs préjugés entre eux pour établir des liens, des relations porteuses d'intégration sociale, de solidarité et de sociabilité. Mais il n'est pas dit que la coexistence, la cohabitation sur le même territoire de ces groupes sociaux différents entraîne des contacts. On évoque souvent la médiocrité des relations de voisinages à Paris, et bien peut-être que, au-delà de l'hyperactivité et du taux de mobilité des ménages, la raison en est la trop grande différenciation sociale entre des individus qui n'ont tout simplement pas d'intérêts en commun. La mixité sociale n'implique pas la cohésion sociale. Et d'autre part, les projets de vie commune ne dépendent pas d'un peuplement hétérogène ou homogène.

Une mixité sociale coûteuse et longue à prendre effet

Enfin, nous pouvons évoquer le coût financier que peut représenter la réalisation d'une telle ambition. Les valeurs foncières des zones urbaines favorisées ne facilitent pas les organismes et offices HLM à construire des logements sociaux, et encore moins à les rentabiliser. Car si le coût du foncier est élevé, les loyers le seront

logiquement aussi, et l'objectif de voir arriver des classes modestes en sera d'autant plus difficile.

Combien de temps faudrait-il pour transformer un parc social homogène en parc social mixte, surtout dans des terrains déjà totalement construits et habités, où les réserves foncières sont quasi-inexistantes ? La politique guidée par la mixité sociale est à coup sûr une politique sur plusieurs siècles, sauf à y mettre les grands moyens qui ne sont ni très efficaces à long terme, ni très appréciés. Dans ce contexte, est-il souhaitable de prôner la mixité sociale pour le bien de la société, si elle est longue à mettre en place ? Ne faut-il pas trouver une autre voie pour résoudre les problèmes d'inégalités spatiales, et d'inégalités sociales ?

B. La mixité sociale est-elle réalisable ?

Le deuxième présupposé est celui de penser que la mixité sociale est réalisable. On relève un problème de définition, de limites données à la mixité sociale qui ont un enjeu certain sur sa faisabilité.

La difficulté de traduire un concept flou en outils techniques efficaces

Face aux définitions floues et minimales apportées par les législateurs, il en devient d'autant plus délicat de trouver des outils techniques pour répondre à l'ambition qu'est la mixité sociale. L'outil que constitue la politique de logement est à l'évidence, nous l'avons vu, incomplète et insuffisante pour une telle ambition. Mais existe-t-il des moyens concrets de mettre en effectivité la mixité sociale, sans la réduire à un seul de ses aspects (le logement par exemple) ?

Une mixité sociale inatteignable ?

J'ai travaillé sur la géographie de la pauvreté en Ile-de-France, et j'ai pu me rendre compte à quel point les écarts de revenus étaient exceptionnellement élevés à Paris. Et pourtant, il ne me serait pas venu à l'idée de parler de mixité sociale. J'analysais la

situation en tant qu'« inégalités ». Et ne pouvait-on pas parler d'un exemple de mixité sociale ? Bien sûr, on peut évoquer la relégation des classes moyennes en banlieue, mais dans quel cas a-t-on réellement affaire à de la mixité sociale ? Quand toutes les classes y sont représentées ? Mais selon quels critères ? Et faut-il faire appel à d'autres critères comme le sexe, l'âge, l'origine, etc. ? A quel moment la mixité apparaît-elle ? Et à quelle échelle faut-il considérer la mixité ? l'agglomération, la commune, le quartier, l'immeuble... ? En ce sens, la mixité reste un idéal, comme un horizon inatteignable. Les politiques ne s'y trompent pas en parlant simplement de « principe » ou d'« objectifs », ils ont bien senti le caractère presque irréalisable de la mixité. Mais alors quelle peut-être la légitimité de la mixité sociale si celle-ci n'est pas réalisable ? Comment peut-on admettre que la société « doit tendre » à la mixité si elle ne sera jamais atteinte ?

Peut-on vraiment contrôler l'organisation et le fonctionnement de l'espace social ?

Dans l'exemple de Paris auquel je me suis confronté, il n'était pas concevable de parler de mixité sociale peut-être parce que ce brassage social n'était pas voulu, souhaité. Il était subi. Et l'on touche là à mon avis à une autre caractéristique de ce qu'on pourrait appeler le mythe de la mixité sociale. Il y a un désir profond de contrôler, de maîtriser l'espace social en enrayant ses défaillances et en offrant une nouvelle visibilité spatiale. Mais n'y a-t-il pas une prétention de la part des politiques et des urbanistes à vouloir contrôler ce qui paraissait comme naturel, à savoir les comportements collectifs de mobilité résidentielle ? La mixité sociale est perçue comme un moyen de retourner la situation subie depuis des siècles, la ségrégation résidentielle, résultat des comportements de classes, ou en tout cas de la volonté des classes supérieures de s'isoler spatialement du reste de la population (à Paris, migration vers les beaux quartiers de l'Ouest). Nous le reverrons, mais il n'est alors pas étonnant que la mixité sociale soit avant tout prônée par les partis politique de gauche, puisqu'il s'agit de construire des logements sociaux dans les communes et les quartiers qui en sont dépourvus, plus encore que d'améliorer l'habitat dans les quartiers à difficultés. Cette volonté de maîtriser la mixité, notamment par le biais de

la diversité des standings de logements, vise à aller à l'encontre des pratiques qui ont abouti à l'espace social que nous connaissons. Et dans ce cas, la mixité sociale n'est-elle pas condamnée d'échouer si elle ne correspond pas aux pratiques collectives qui semblent naturelles ? De plus, il est plus facile de mettre des pauvres là où il y a des riches que de garder les riches autour des pauvres : la localisation des ménages ne peut pas s'imposer aux plus aisés, or ce sont précisément ces derniers qui contribuent à une ségrégation résidentielle active. Tout le monde n'est pas forcément prêt à accepter, et encore moins à pratiquer la mixité sociale. Prôner la mixité sociale reviendrait à nier les consciences de classes.

La mixité sociale : un état transitoire dans les évolutions socio-spatiales ?

Il s'avère que dans bien des cas observables de mixité sociale, le contexte n'est autre qu'une étape transitoire dans un processus de changement de la population d'un quartier. Le cas de la gentrification est à ce titre symptomatique. Lors de mon mémoire de maîtrise j'ai étudié la gentrification du Marais, des années 1950 au tournant des années 2000. En 1950, le Marais, comme l'ensemble de Paris d'ailleurs était composée d'ouvriers, d'artisans et petits commerçants, avec une plus faible part des employés. En somme, le Marais était un quartier populaire. En 2000, le Marais est un quartier composé essentiellement de cadres et professions intellectuelles supérieures, c'est-à-dire qu'il est aujourd'hui un quartier plutôt bourgeois. En 50 ans, la situation s'est inversée, et la mixité sociale est apparue pendant quelques années, durant lesquelles les différentes couches sociales étaient toutes à peu près bien représentées. Cela a duré 20 ou 30 ans tout au plus. Le Marais n'est pas le seul exemple. On constate que de nombreux quartiers, voire des communes de proche banlieue parisienne, sont en cours de gentrification, et voient progressivement les couches populaires remplacées par des couches moyennes, puis supérieures. La mixité sociale serait en fait un équilibre fragile socio-spatial, mais qui ne serait que temporaire, et même relativement éphémère. Comment prétendre à la mixité sociale dans ce cas ?

III. LA MIXITE SOCIALE INSCRITE DANS L'IMAGINAIRE FRANÇAIS

A. La position des partis politiques sur la mixité sociale

La mixité sociale est un thème qui partage le paysage politique français. Et ceci montre qu'elle ne fait pas l'unanimité dans l'opinion, et qu'elle dépend donc de la représentation que l'on a de la société. Résumons rapidement les positions de chacune des forces politiques.

Les Verts et l'extrême gauche (Communistes inclus) sont les mouvements politiques qui clament le plus fort les atouts et la nécessité de la mixité sociale. Pour les Verts, on peut évoquer l'affiche de campagne électorale à Paris lors des municipales de 2001 : « Mixité. La diversité sociale est une richesse ». Il semble que les Verts soient, même avant les partis d'extrême gauche, les premiers à prôner la mixité sociale. Quant à l'extrême gauche, dans sa position d'opposition, critique les gouvernements de droite sur un remaniement éventuel de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain : « un rejet forcené, quasi maladif de la mixité sociale, un rejet que l'on peut apparenter à un égoïsme de classe, que nous ne pouvons évidemment que combattre » (Parti Communiste).

Le Parti Socialiste reste plus modéré dans ses propos mais avance aussi la mixité sociale dans ses projets. C'est le gouvernement socialiste de L. Jospin qui a fait voter la loi S.R.U., en 2000.

L'UMP a une position beaucoup plus ambiguë sur la mixité sociale. Si la grande majorité de ses partisans se réclame de cette idée, les actions et projets du gouvernement Raffarin nuancent ces affirmations. La modification tentée par ce dernier de la loi S.R.U. en 2002 consistait bien en un allègement de contraintes pour les communes ne disposant pas du quota nécessaire de logements sociaux, communes qui ont souvent une population plus aisée que la moyenne, et dont la mairie est détenue par l'UMP... C'est plutôt la « cohésion sociale » de J.-L. Borloo qui est avancée par la droite actuelle au gouvernement.

Quant à la position de l'extrême droite, elle est très claire. Le FN, par exemple, dénonce ouvertement et en bloc la mixité sociale. Jean-Marie Le Pen s'exprimait ainsi à propos du développement de l'insécurité en France, en 2000 : « La faute incombe aux socialo-communistes qui nous gouvernent et qui aujourd'hui, sous couvert de mixité sociale, veulent importer plus d'immigration et plus d'insécurité dans des zones qui jusqu'à présent en étaient préservées. Dans quels buts, si ce n'est pour appliquer au nom du progrès, leur utopie égalitariste, qui s'avère pourtant être dans les faits une régression générale et un danger pour la paix civile ». Le groupe FN du conseil régional d'Alsace, en 2004, évoquait « la très grande hétérogénéité des classes où certains handicapent les autres par le fait qu'ils ne savent ni lire ni compter, ni avoir un comportement respectueux ». En d'autres termes, pour l'extrême droite, la mixité sociale provoquerait une nuisance pour les plus nantis et les plus « capables » de notre société. L'intégration est donc rejetée, et ce discours s'inscrit dans une négation de la présence étrangère en France.

B. Les représentations de la mixité sociale de la population

On le voit, la partition de l'opinion politique sur la question de la mixité sociale s'effectue selon un clivage traditionnel gauche / droite. Pourtant il est intéressant de rapprocher ce clivage avec le discours soutenu par la population.

Le paradoxe des classes aisées : quand les pratiques ne suivent pas les représentations

Une enquête récente¹ a mis en évidence les représentations des Français sur la mixité sociale. La population française place comme critère de choix d'un logement en premier lieu le coût, et vient tout de suite après l'environnement social et le voisinage. Et TNS-Sofres de conclure : « la tendance naturelle des Français serait-elle davantage

¹ Enquête « Les Français, le logement et la mixité sociale » réalisée par TNS-Sofres les 12 et 13 janvier 2005 pour L'association **Habitat et Humanisme** en partenariat avec **La Croix** auprès d'un échantillon national de 1000 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, interrogées en face-à-face à leur domicile. Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage PCS) et stratification par région et catégorie d'agglomération. Cf. <http://www.tns-sofres.com/>

à l'"entre-soi" qu'à la mixité sociale ? ». La ségrégation résidentielle a visiblement encore de beaux jours devant elle si l'on en croit les motivations résidentielles des Français. Il est aussi constaté que plus la préoccupation pour le coût décroît, plus celle pour l'environnement social s'élève. Et logiquement, plus la personne interrogée est de niveau social supérieur, plus la préoccupation pour l'environnement social est forte. Comme nous le présentons naturellement, la ségrégation résidentielle est par conséquent surtout le résultat des choix de résidence des catégories supérieures.

Et pourtant, « les catégories sociales supérieures se déclarent globalement autant, voire plus favorables que les catégories populaires à l'implantation de nouveaux logements sociaux dans leur quartier ». Une contradiction surgit alors : comment se fait-il que les classes supérieures souhaitent l'implantation de nouveaux logements sociaux près de chez eux au moins autant que les plus populaires ? Que révélerait cette contradiction ? Faut-il conclure à une hypocrisie de la part de la population, notamment aisée et éduquée, sur le thème de la mixité sociale ? Cette dernière tendrait-elle à dissimuler ses pratiques de contournement de carte scolaire et de ségrégation socio-spatiale active derrière un discours de façade ? A l'instar de la politique de l'UMP : faites comme je dis mais pas comme je fais.

L'exemple des gentrificateurs du quartier du Marais à Paris

Pour analyser plus en détail ce paradoxe, prenons l'exemple des nouveaux habitants du quartier du Marais à Paris que j'ai pu étudier. Il s'avère que ces nouveaux habitants, appelons les gentrificateurs, sont particulièrement favorables à la mixité sociale. Ces gentrificateurs ont souvent un bagage culturel plus qu'économique, ils sont très diplômés, sont plutôt jeunes et entrent sur le marché de l'emploi. Ils ne peuvent se payer les loyers des beaux quartiers, et portent leur dévolu sur un quartier populaire dont ils apprécient la sociabilité, l'animation de rue, les commerces de proximité, bref, son côté « village ». Il faut dire que les prix sont peu élevés, que les logements sont souvent petits, et que le quartier se situe au centre de l'agglomération et qu'il est donc bien desservi par les transports en commun. Cela convient parfaitement aux gentrificateurs. Ce dernier va alors prôner la mixité sociale, la diversité des catégories

sociales, et finalement valoriser son cadre de vie. Mais ce qu'ils savent moins, ou en tout cas ce qu'il ne veulent pas voir, c'est qu'ils ne sont jamais seuls, et que d'autres gentrificateurs vont venir s'installer, et que la mixité sociale va s'atténuer tandis qu'ils deviendront majoritaires. Même si les gentrificateurs, par leur arrivée collective surtout, vont contribuer à faire partir les anciens habitants modestes, parfois âgés, cela ne les empêche pas de continuer à prôner la mixité sociale, et alors même qu'ils sont devenus majoritaires dans le quartier. Le vote des habitants du nord du Marais est à ce titre révélateur. La victoire de la coalition Parti Socialiste - Verts dans le 3^e arrondissement de Paris aux municipales de 2001 a mis en évidence tous les paradoxes électoraux de ces gentrificateurs. Il n'est d'ailleurs pas surprenant de voir Daniel Cohn-Bendit, tête de listes des Verts, atteindre des records dans le Marais, aux européennes de 1999.

Comment dès lors interpréter ce paradoxe résidant dans l'embourgeoisement de quartiers et la montée des voix se portant sur la gauche, et notamment sur les Verts ? La mixité sociale semble en France avant tout prônée par des jeunes classes urbaines dynamiques, qui pourraient constituer comme une nouvelle bourgeoisie, et qui rejettent les conflits de classes, la ségrégation. Ils ne veulent pas s'inscrire dans l'espace social, et ils ont d'ailleurs contribué, pendant un temps et localement, à le rendre mixte. Et il s'avère que l'engagement politique de ces gentrificateurs a une incidence sur les politiques en prônant une idée qui paraissait révolutionnaire, la mixité sociale, qui a leur tour ont eu une incidence sur la représentation de la société. Ainsi, si selon l'enquête citée plus haut, les classes supérieures sont au moins aussi favorables à la mixité sociale dans leur quartier que les classes populaires, c'est qu'une bonne partie des classes supérieures habite au centre des agglomérations. Certains d'entre eux sont des gentrificateurs, mais d'autres ont été influencés par leur dynamisme politique, par les premières lois affichant la mixité sociale, par le caractère éminemment républicain de la mixité sociale (nous le reverrons). Et même si les catégories supérieures n'expérimentent pas la mixité sociale, un certain nombre est prêt à la pratiquer, mais la grande majorité ne s'y essayera pour rien au monde même si elle y est favorable.

Les positions de la gauche sur la mixité sociale sont donc aussi bien soutenues par cette nouvelle bourgeoisie urbaine que par des couches modestes et démunies qui subissent la ségrégation résidentielles et qui aspirent à intégrer au mieux la société.

C. Un discours dominant pour appuyer un idéal républicain

La mixité sociale est devenu le discours dominant, ou en tout cas le discours politiquement correct qu'il convient d'avoir, au nom de l'idéal républicain français. Ceci est révélateur de la représentation qu'il convient d'avoir, par peur de passer pour un individualiste, un séparatiste, voire un raciste ou un extrémiste de droite, sur la société, l'intégration, l'anti-individualisme, l'anti-communautarisme, la solidarité collective. Quand J.-M. Le Pen parle d'« utopie égalitariste » « au nom du progrès », ne faut-il pas y voir une mise en garde qui détient une part de vérité et qui rappelle l'enfermement du discours dominant dans lequel se situaient les urbanistes progressistes, dénoncé par Françoise Choay² ? Car sans adhérer aux opinions de cet homme, ne peut-on pas craindre une dérive presque idéologique, totalitaire de ce discours, alors que dans les faits, la mixité sociale est quasi inexistante et inefficace ?

Nous avons vu que la mixité sociale, notamment dans son opposition à la ségrégation sociale n'est pas sans poser problèmes, et que la ségrégation n'est pas non plus sans avantages, en terme de ciblage territorial d'action politique en particulier. En ce sens, la mixité sociale, ou du moins la mixité sociale défendue par les projets politiques actuels, par son arrogance dans le discours sur les problèmes socio-spatiaux, risque de voiler d'autres solutions, d'autres manières d'agir.

Mais dans l'opinion dominante, se poser la question de sa faisabilité, et même de ses problèmes éventuels, reviendrait à remettre en cause cet idéal républicain qui a pour objectif de faire tenir les individus en une société unie sur le territoire national, de faire tout simplement à partir des individus que nous sommes une nation. Mais est-ce que la mixité sociale répond vraiment à cet objectif ? N'y a-t-il pas d'autres moyens d'y parvenir que de prôner la mixité sociale ? Après tout, cette dernière est un thème récent dans l'Histoire de France, depuis la naissance de cet idéal républicain en 1789.

² Françoise CHOAY, 1965, *L'Urbanisme, utopies et réalités*, Seuil, Points

Comment a-t-on fait pendant deux siècles sans cette « mixité sociale » pour appuyer cet idéal républicain ? Quels étaient les arguments ? On dirait, aujourd'hui, que la foi irréductible en la « mixité sociale » est la seule réponse à cet idéal républicain. Pourtant elle semble cacher une crainte profonde et presque viscérale des échecs de cet idéal, ou en tout cas de ses dysfonctionnements. Placer la « mixité sociale » en discours dominant c'est montrer que l'on croit malgré tout dans les vertus de la République, tout en dissimulant ses dysfonctionnements. En cela, la « mixité sociale » est une véritable machine à soutenir la Constitution, l'idée d'une nation unie et l'intégration. Et en cela, elle comporte une tonalité idéologique, voire totalitaire. N'y aurait-il pas tout intérêt à admettre les faits, sans hypocrisie, à admettre aussi que la « mixité sociale » n'est pas irrémédiable et qu'elle ne répond pas explicitement à l'idéal républicain ?

La mixité sociale s'avère être liée à l'idéal républicain, et il est légitime de parler d'idéal de mixité sociale. Sans aller jusqu'à parler d'« utopie », il s'agit plus d'un idéal car il s'avère profondément ancré dans les représentations, sans pour autant correspondre à la très grande majorité des pratiques. Les politiques tentent aujourd'hui se l'appliquer, mais pour se faire, il faut à cet idéal des outils concrets, que peuvent représenter en premier lieu la localisation de logements sociaux, des documents d'urbanisme qui tiennent compte de cet idéal. Car les lois évoquant la mixité sociale en parlent en terme de « principe ». Le caractère abstrait, impalpable fait effectivement craindre une manipulation idéologique. Le fait que des politiques veulent y trouver des applications concrètes et le fait que la société elle-même, dans son ensemble, pense que la mixité sociale est souhaitable d'une part et réalisable d'autre part, montrent bien la puissance de ce principe, inscrit inconsciemment dans nos valeurs, dans nos idéaux. Questionner ce principe ferait que la mixité sociale ne pourrait plus être un principe ou un idéal. Cette croyance profonde collective n'empêche pas des catégories sociales d'agir autrement, indépendamment. C'est un idéal paradoxal.

Les représentations de la mixité sociale en France sont donc assez complexes, et leurs pratiques par les pouvoirs publics posent des problèmes. La mixité sociale a peut-être pris trop de place dans nos représentations, et nous condamne à ne pas voir des solutions sans doute plus efficaces pour maîtriser la ségrégation sociale, réduire les inégalités socio-spatiales. Les politiques sont les premières à s'avancer trop vite dans une voie qui n'a jamais fait ses preuves, et qui est démesurément ambitieuse sans qu'elle s'en donne pour autant les moyens. La solution est peut-être du côté de la cohésion sociale, mais le débat n'en sera pas clos. La mixité sociale ne s'avère être qu'une interprétation de plus de l'articulation entre l'organisation sociale et son inscription spatiale. Les débats de savoir s'il faut une action spatialisée ou une action sociale globale, si ce sont les clivages spatiaux qui engendrent les clivages sociaux ou l'inverse, ne sont pas prêt de s'achever. Si les défenseurs de la mixité sociale veulent qu'elle soit réellement effective, ils doivent se méfier de l'enfermement dans lequel ils peuvent placer leur discours, et doivent prendre conscience de son incidence idéologique, et surtout de tous les corrélaires que la mixité sociale implique. La mixité sociale reste aujourd'hui à mon sens un idéal, voire un mythe, et je me suis efforcé de vous le montrer. C'est se donner bonne conscience que d'approuver la mixité sociale, surtout quand on agit à son encontre. Il y a d'ailleurs beaucoup d'hypocrisie à se cacher derrière ce concept flou, à vouloir éclater la pauvreté dans l'espace urbain, à vouloir influencer les motivations résidentielles et à nier les rapports de classes. C'est refuser d'affronter de face les problèmes sociaux. Au même titre que la liberté, l'égalité ou la fraternité, la mixité sociale conduira encore pendant longtemps à mon avis les pratiques politiques et les représentations de la société, puisqu'elle semble parfaitement conforme à ces idéaux républicains. Mais ne prenons-nous pas une voie sans issue ?